

Chasseneuil, le 16 décembre 2019

Maître, Madame, Monsieur,

Dans le cadre du dispositif de formation obligatoire, nous avons le plaisir de vous inviter à la nouvelle journée de formation suivante, ouverte aux notaires et aux collaborateurs :

« ACTUALITE DES LIQUIDATIONS D'INDIVISIONS »

Annie Chamoulaud-Trapiers

mardi 3 novembre 2020, dans les locaux de l'INFN - site de Poitiers.

Vous trouverez ci-après le plan détaillé.

Le coût de cette journée est **de 210,00 €** (l'INFN - site de Poitiers n'est pas assujéti à la TVA), le déjeuner étant laissé à l'initiative du participant. Si vous souhaitez assister à cet atelier vous permettant de remplir partie de votre obligation de formation continue, je vous remercie de bien vouloir retourner **au secrétariat de l'INFN - site de Poitiers** le bulletin réponse ci-après, accompagné du chèque de **210,00 €** libellé à l'ordre de **INFN (merci de faire un chèque par formation)**.

Bien à vous,
Catherine OGIER
Directrice INFN - site de Poitiers

L'organisateur se réserve le droit d'annuler une session au plus tard 8 jours avant le début de la formation, si le nombre de participants est jugé insuffisant. Dans cette hypothèse, chaque inscrit sera personnellement prévenu et les droits d'inscription lui seront restitués. Toute demande d'annulation d'une inscription devra parvenir par mail ou par courrier à l'IMN au moins 10 jours avant le début de la formation pour un remboursement intégral. Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant ou en cas d'absence du stagiaire, aucun remboursement ne sera effectué.

- Formation du 3 novembre 2020 dans les locaux de l'INFN - site de Poitiers

« ACTUALITE DES LIQUIDATIONS D'INDIVISIONS »

→ Inscription de Maître Notaire à

→ **OU** de Mme/Mr Fonction
Etude de Me

N° de téléphone : **Adresse mail (impératif)**

Chèque de 210,00 € joint

Dans le cadre de son activité de formation continue l'INFN - site de POITIERS est amené à recueillir et à traiter des données à caractère personnel vous concernant. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer vos droits d'accès, d'opposition et de rectification aux données vous concernant auprès du correspondant Informatique et libertés de l'Organisme : cil@notaires.fr

ACTUALITE DES LIQUIDATIONS D'INDIVISIONS

DATE

03NOV

LIEU

INFN - site de Poitiers
Téléport 4 - avenue Thomas Edison 86960
FUTUROSCOPE-CHASSENEUIL

HORAIRES

09h00 – 17h00

INTERVENANT

Annie Chamoulaud-Trapiers, Maître de Conférences Université de Limoges-HDR (CREOP EA 4332), co-directrice du Master 2 Droit Notarial Université de Limoges

PUBLIC CONCERNE

Notaires, collaborateurs

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser les enjeux patrimoniaux des ruptures de couples au regard des biens en indivision
- Connaître les évolutions jurisprudentielles récentes en matière de jouissance privative d'un bien
- Maîtriser la répartition du prix de vente d'un bien indivis financé par l'emprunt, en particulier entre ex-concubins
- Mesurer l'importance des conventions d'indivision dans la procédure de divorce au regard des modifications résultant de la loi du 23 mars 2019

PRE-REQUIS

Connaissances élémentaires en matière de régimes matrimoniaux et de successions, spécialement sur les principes liquidatifs

PEDAGOGIE

Intervention orale interactive prenant appui sur un support écrit détaillé (textes et jurisprudence récente ordonnés suivant un ordre en cohérence avec le déroulement de la journée de formation ; tableaux synoptiques) adressé préalablement aux stagiaires, et sur des cas pratiques illustratifs, avec une présentation sous forme de diaporamas

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Présentation synthétique de la jurisprudence récente en matière de jouissance privative d'un bien indivis
- L'incidence des dates du divorce sur l'indemnité de jouissance privative
- Présentation synthétique de la jurisprudence en matière de remboursement de l'emprunt ayant permis l'acquisition du bien indivis entre ex-concubins ou ex-partenaires pacsés
- Etablissement d'une grille de répartition du prix de vente (ou de la valeur) d'un bien indivis entre ex-concubins